



PATRIMOINE & COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE A HUIS CLOS

(ARTICLE 8 DU DECRET N°2020-418, PROROGÉ, NOTAMMENT, PAR LE DECRET N°2021-255)

Boulogne-Billancourt, le 16 juin 2021

Conformément à l'article 8 du décret n°2020-418 en date du 10 avril 2020 tel que prorogé notamment par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, la Société informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale convoquée le 17 juin 2021 qui se tiendra à huis clos sera présidée par Monsieur Eric Duval, Gérant.

En application de cette même disposition, la Société a demandé aux dix actionnaires détenant le plus grand nombre de droits de vote dont la Société avait connaissance à la date de convocation, s'ils acceptaient de remplir la fonction de scrutateur.

Parmi les actionnaires sollicités seule la société Eurepa Dev SA, représentée par Monsieur Philippe Vergely a accepté cette fonction, Monsieur Eric Duval a désigné, avec leur accord, en qualité de scrutateurs, la société Eurepa Dev SA, représentée par Monsieur Philippe Vergely et Monsieur Christian Louis-Victor, Président du conseil de surveillance. Monsieur Didier Moutard, Directeur Juridique Holding assurera les fonctions de secrétaire du bureau.